

Les élèves sont évalués sur 2 parties :

1. L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3ème :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

2. Les épreuves de l'examen (fin juin) représentent 400 points.

a. Les épreuves écrites sont évaluées sur 300 points

- 100 points pour le français et les mathématiques
- 50 points pour l'histoire-géographie et les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie)

b. L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.

Elle porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

c. Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif (latin ou grec)

selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève obtient son diplôme s'il cumule 400 points sur les 800.